

Avis sur la formation

Le CHSCTD 67 demande que soit programmé dans le plan de formation :

-Pour les enseignants nommés dans des écoles scolarisant des enfants placés dans des foyers, maison de l'enfance ou famille d'accueil, une formation spécialisée sur les enfants ayant des troubles du comportement.

Cette formation doit être également proposée à l'ensemble des enseignants car tout enseignant peut un jour être confronté à un élève ayant des troubles du comportement.